

## **CUROX CUHP**

Version 2.0	Date de révision: 10.01.2017	Numéro de la FDS: 600000000424	Date d'impression: 23.01.2018
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	----------------------------------

---

### **RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

#### **1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial : CUROX CUHP

#### **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange : initiateurs de polymérisation

#### **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société : United Initiators GmbH  
Dr.-Gustav-Adolph-Str. 3  
82049 Pullach

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : contact@united-in.com

#### **1.4 Numéro d'appel d'urgence**

+49 / 89 / 74422 – 0 (24 h)

---

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### **2.1 Classification de la substance ou du mélange**

##### **Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Liquides inflammables, Catégorie 3	H226: Liquide et vapeurs inflammables.
Peroxydes organiques, Type F	H242: Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
Toxicité aiguë, Catégorie 4	H302: Nocif en cas d'ingestion.
Toxicité aiguë, Catégorie 3	H331: Toxique par inhalation.
Toxicité aiguë, Catégorie 4	H312: Nocif par contact cutané.
Corrosion cutanée, Catégorie 1B	H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
Lésions oculaires graves, Catégorie 1	H318: Provoque des lésions oculaires graves.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système respiratoire	H335: Peut irriter les voies respiratoires.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 2	H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

## CUROX CUHP

Version 2.0	Date de révision: 10.01.2017	Numéro de la FDS: 600000000424	Date d'impression: 23.01.2018
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	----------------------------------

Danger par aspiration, Catégorie 1

H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 2

H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
- H302 + H312 Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H331 Toxique par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

#### Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P220 Tenir/stocker à l'écart des vêtements/ acides et bases puissants, des sels de métal lourd et des substances réductrices /matières combustibles  
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
P235 Tenir au frais.  
P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.  
P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

#### Intervention:

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  
P301 + P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.  
P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA

## CUROX CUHP

Version  
2.0

Date de révision:  
10.01.2017

Numéro de la FDS:  
600000000424

Date d'impression:  
23.01.2018

PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.  
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.  
P314 Consulter un médecin en cas de malaise.  
P315 Consulter immédiatement un médecin.  
P331 NE PAS faire vomir.

### Stockage:

P403 + P235 **Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.**

### Élimination:

P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Hydroperoxyde de cumène (No.-CAS 80-15-9)

cumène (No.-CAS 98-82-8)

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

Nature chimique : Peroxydes organiques  
Mélange liquide

#### Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Hydroperoxyde de cumène	80-15-9 201-254-7 01-2119475796-19	Flam. Liq. 3; H226 Org. Perox. E; H242 Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 3; H331 Acute Tox. 4; H312 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 STOT RE 2; H373 Aquatic Chronic 2;	>= 80 - < 84

## CUROX CUHP

Version 2.0      Date de révision: 10.01.2017      Numéro de la FDS: 600000000424      Date d'impression: 23.01.2018

		H411	
cumène	98-82-8 202-704-5 01-2119473983-24	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H335 Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 2; H411	>= 10 - < 15
2-phénylpropane-2-ol	617-94-7 210-539-5 01-2119965145-35	Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319	>= 3 - < 5

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.  
Ne pas laisser la victime sans surveillance.  
Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître seulement plusieurs heures plus tard.  
Ne pas pratiquer de respiration artificielle par bouche-à-bouche ou par bouche-à-nez. Utiliser un équipement/des appareils appropriés.  
Appeler immédiatement un médecin.
- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés
- En cas d'inhalation : Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.  
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.  
Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.  
Appeler immédiatement un médecin.  
En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée.  
Contacter un centre de contrôle anti-poison.
- En cas de contact avec la peau : En cas de contact, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes en retirant les vêtements et chaussures contaminés.  
Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.  
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.  
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité.  
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.  
Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.  
Enlever les lentilles de contact.  
Protéger l'oeil intact.

## **CUROX CUHP**

Version 2.0	Date de révision: 10.01.2017	Numéro de la FDS: 600000000424	Date d'impression: 23.01.2018
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	----------------------------------

---

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.  
Appeler immédiatement un médecin.  
Contacter un centre de contrôle anti-poison.  
Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

### **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Risques : Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané  
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
Provoque des lésions oculaires graves.  
Toxique par inhalation.  
Peut irriter les voies respiratoires.  
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
Provoque de graves brûlures.

### **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement : Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

---

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée  
Mousse résistant à l'alcool  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

### **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Un contact avec des matières incompatibles ou l'exposition à des températures supérieures au TDAA peuvent donner lieu à une réaction de décomposition auto-accelérée avec dégagement de vapeurs inflammables qui peuvent s'auto-enflammer.  
Le produit brûle violemment.  
La distance de retour de flamme peut être considérable.  
Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.  
Le produit va flotter sur l'eau et peut être rallumé sur les eaux de surface.  
Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

### **5.3 Conseils aux pompiers**

Équipement de protection : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la

## CUROX CUHP

Version 2.0	Date de révision: 10.01.2017	Numéro de la FDS: 600000000424	Date d'impression: 23.01.2018
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	----------------------------------

- 
- |                                   |   |   |
|-----------------------------------|---|---|
| spécial pour les pompiers         | : | lutte contre l'incendie, si nécessaire. Utiliser un équipement de protection individuelle.  |
| Méthodes spécifiques d'extinction | : | Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.<br>Eloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.<br>Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.   |
| Information supplémentaire        | : | Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.<br>Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.<br>Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche. |

---

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- |                           |   |   |
|---------------------------|---|---|
| Précautions individuelles | : | Utiliser un équipement de protection individuelle.<br>Assurer une ventilation adéquate.<br>Enlever toute source d'ignition.<br>Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.<br>Suivez les conseils de manipulation et les recommandations en matière d'équipement de protection.<br>Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.<br>Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.<br>Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination". |
|---------------------------|---|---|

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- |   |   |  |
|---|---|--|
| Précautions pour la protection de l'environnement | : | Éviter que le produit arrive dans les égouts.<br>Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.<br>En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales. |
|---|---|--|

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- |                       |   |   |
|-----------------------|---|---|
| Méthodes de nettoyage | : | Le contact avec des substances incompatibles peut générer une décomposition à une température égale ou inférieure à la TDAA.<br>Nettoyer immédiatement les déversements.<br>Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée.<br>Pour nettoyer le sol ou les objets souillés par ce produit, utili- |
|-----------------------|---|---|

## **CUROX CUHP**

Version 2.0	Date de révision: 10.01.2017	Numéro de la FDS: 600000000424	Date d'impression: 23.01.2018
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	----------------------------------

---

ser beaucoup d'eau.  
Enlever avec un absorbant inerte.  
Isoler les déchets et ne pas les réutiliser.  
Utiliser des outils ne provoquant pas d'étincelles.  
Des réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer audéversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quelle réglementation est applicable.

### **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Équipement de protection individuel, voir section 8.

---

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

- Mesures d'ordre technique : Voir les mesures techniques à la section CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas avaler.  
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.  
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Éviter la formation d'aérosols.  
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.  
Ne jamais remettre le produit dans le récipient duquel il a été retiré.  
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.  
Éviter tout confinement.  
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
Se laver à fond après manipulation.  
Équipement de protection individuel, voir section 8.  
Protéger de toute contamination.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. N'utiliser que de l'équipement antidéflagrant. Tenir à l'écart des matières combustibles.
- Mesures d'hygiène : Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter le contact avec la nourriture et la boisson. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

### **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

- Exigences concernant les : Éviter les impuretés (par ex. rouille, poussière, cendres),

## CUROX CUHP

Version 2.0      Date de révision: 10.01.2017      Numéro de la FDS: 600000000424      Date d'impression: 23.01.2018

aires de stockage et les conteneurs      risque de décomposition! Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Conserver dans le conteneur d'origine. Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques.

Précautions pour le stockage en commun : Tenir éloigné des acides et bases puissants, des sels de métal lourd et des substances réductrices.

Température de stockage recommandée : < 30 °C

Autres données : Pas de décomposition dans les conditions normales de stockage.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Pour plus d'informations, se référer à la fiche technique du produit.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
cumène	Cumene	TWA	20 ppm 100 mg/m <sup>3</sup>	2000/39/EC
Information supplémentaire	Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		STEL	50 ppm 250 mg/m <sup>3</sup>	2000/39/EC
Information supplémentaire	Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		VME	20 ppm 100 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
Information supplémentaire	Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes			
		VLCT (VLE)	50 ppm 250 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
Information supplémentaire	Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes			

#### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Cumene hydroperoxide	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	6 mg/m <sup>3</sup>



## CUROX CUHP

Version  
2.0

Date de révision:  
10.01.2017

Numéro de la FDS:  
600000000424

Date d'impression:  
23.01.2018

### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Cumene hydroperoxide	Eau douce	0,0031 mg/l
	Eau de mer	0,00031 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,031 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	0,35 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,023 mg/kg
	Sédiment marin	0,0023 mg/kg
	Sol	0,0029 mg/kg

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique

Réduire au minimum les concentrations d'exposition au travail

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale  
Porter des lunettes de protection appropriées, et en cas de risque de giclement, protéger également le visage si nécessaire.  
S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

Protection des mains  
Matériel : caoutchouc butyle  
délai de rupture : >= 480 min  
Épaisseur du gant : 0,5 mm

Remarques : Le choix du type de gants de protection contre les produits chimiques doit être effectué en fonction de la concentration et de la quantité des substances dangereuses propres aux postes de travail. Dans le cas d'applications spéciales, il est recommandé de se renseigner auprès du fabricant de gants sur la résistance aux produits chimiques des gants de protection indiqués ci-dessus. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Protection de la peau et du corps : Choisissez des vêtements de protection appropriés sur base des données de résistance chimique et d'une évaluation du potentiel d'exposition locale

Protection respiratoire : En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Filtre de type : Filtre ABEK

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide

## CUROX CUHP

Version 2.0	Date de révision: 10.01.2017	Numéro de la FDS: 600000000424	Date d'impression: 23.01.2018
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	----------------------------------

---

Couleur	:	incolore, jaune clair
Odeur	:	aromatique
pH	:	Donnée non disponible
Point/intervalle de fusion	:	Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	:	Décomposition: Se décompose au-dessous du point d'ébullition.
Point d'éclair	:	53 °C Méthode: ISO 3679
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Non applicable
Limite d'explosivité, supérieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité	:	1,07 gcm <sup>3</sup> (20 °C)
Solubilité(s)	:	
Hydrosolubilité	:	légèrement soluble
Solubilité dans d'autres solvants	:	Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Donnée non disponible
Viscosité	:	
Viscosité, dynamique	:	12 - 15 mPa.s
Propriétés explosives	:	Non explosif
Propriétés comburantes	:	La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant. Peroxyde organique

### 9.2 Autres informations

Température de décomposition auto-accélérée (TDAA)	:	60 °C Méthode: Test ONU H.4 TDAC-Température de décomposition autoaccélérée. Température la plus basse à laquelle la dimension de l'ensemble testé produira une réaction de décomposition auto-accélé-rante.
--	---	--

## **CUROX CUHP**

Version 2.0	Date de révision: 10.01.2017	Numéro de la FDS: 600000000424	Date d'impression: 23.01.2018
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	----------------------------------

---

### **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

#### **10.1 Réactivité**

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

#### **10.2 Stabilité chimique**

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

#### **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses : Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

#### **10.4 Conditions à éviter**

Conditions à éviter : Protéger de toute contamination.  
Le contact avec des substances incompatibles peut générer une décomposition à une température égale ou inférieure à la TDAA.  
Chaleur, flammes et étincelles.  
Éviter tout confinement.

#### **10.5 Matières incompatibles**

Matières à éviter : Accélérateur, acides et bases forts, (sels de) métaux lourds, agents réducteurs

#### **10.6 Produits de décomposition dangereux**

En cas d'incendie et de décomposition, des gaz et vapeurs irritants, caustiques, inflammables, nuisibles à la santé/ toxiqu

---

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

##### **Toxicité aiguë**

Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané

Toxique par inhalation.

##### **Produit:**

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 459,27 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 2,45 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: 1.342 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

##### **Composants:**

**Hydroperoxyde de cumène:**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## CUROX CUHP

Version 2.0	Date de révision: 10.01.2017	Numéro de la FDS: 600000000424	Date d'impression: 23.01.2018
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	----------------------------------

---

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 382 mg/kg
- Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 2,01 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur  
Méthode: Avis d'expert  
Evaluation: Le composant/mélange est toxique après une inhalation de courte durée.
- Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: 1.100 mg/kg  
Méthode: Avis d'expert

### **cumène:**

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 2.700 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 3.160 mg/kg

### **2-phénylpropane-2-ol:**

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 1.300 mg/kg
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 4.300 mg/kg

### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Provoque de graves brûlures.

### **Produit:**

Remarques: Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus.

### **Composants:**

#### **Hydroperoxyde de cumène:**

Espèce: Lapin  
Résultat: Provoque des brûlures.

#### **cumène:**

Espèce: Lapin  
Méthode: OCDE ligne directrice 404  
Résultat: Pas d'irritation de la peau

#### **2-phénylpropane-2-ol:**

Espèce: Lapin  
Résultat: Irritation sévère de la peau

### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque des lésions oculaires graves.

## **CUROX CUHP**

Version  
2.0

Date de révision:  
10.01.2017

Numéro de la FDS:  
600000000424

Date d'impression:  
23.01.2018

---

### **Produit:**

Remarques: Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

### **Composants:**

#### **Hydroperoxyde de cumène:**

Espèce: Lapin  
Résultat: Corrosif

#### **cumène:**

Espèce: Lapin  
Méthode: OCDE ligne directrice 405  
Résultat: Pas d'irritation des yeux

#### **2-phénylpropane-2-ol:**

Résultat: Irritant pour les yeux.

### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

#### **Sensibilisation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Sensibilisation respiratoire**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Composants:**

#### **Hydroperoxyde de cumène:**

Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

#### **cumène:**

Voies d'exposition: Contact avec la peau  
Espèce: Cochon d'Inde  
Méthode: OCDE ligne directrice 406  
Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

### **Mutagenicité sur les cellules germinales**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Composants:**

#### **Hydroperoxyde de cumène:**

Génotoxicité in vitro : Résultat: positif  
Remarques: Des tests in-vitro ont montré des effets mutagènes.

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronoyau  
Espèce: Souris  
Voie d'application: Contact avec la peau  
Résultat: négatif

## CUROX CUHP

Version 2.0	Date de révision: 10.01.2017	Numéro de la FDS: 600000000424	Date d'impression: 23.01.2018
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	----------------------------------

---

### **cumène:**

- Génotoxicité in vitro
- : Méthode: OCDE ligne directrice 473  
Résultat: négatif
  - : Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: négatif
  - : Méthode: OCDE ligne directrice 476  
Résultat: négatif
  - : Méthode: OCDE ligne directrice 482  
Résultat: négatif
  - : Type de Test: Test de Ames  
Résultat: positif
- Génotoxicité in vivo
- : Espèce: Rat  
Voie d'application: Intrapéritonéal  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 474  
Résultat: Équivoque
  - : Espèce: Souris  
Voie d'application: Inhalation (gaz)  
Durée d'exposition: 14 w  
Méthode: OCDE ligne directrice 474  
Résultat: négatif

### **Cancérogénicité**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Composants:**

#### **Hydroperoxyde de cumène:**

Remarques: Ces informations ne sont pas disponibles.

### **cumène:**

Espèce: Rat  
Voie d'application: Inhalation (gaz)  
Durée d'exposition: 2 années  
LOEC: 250  
Méthode: OCDE ligne directrice 451

Espèce: Souris  
Voie d'application: Inhalation (gaz)  
Durée d'exposition: 2 années  
LOEC: 125  
Méthode: OCDE ligne directrice 451

### **Toxicité pour la reproduction**

Non classé sur la base des informations disponibles.

## CUROX CUHP

Version  
2.0

Date de révision:  
10.01.2017

Numéro de la FDS:  
600000000424

Date d'impression:  
23.01.2018

---

### Composants:

#### **Hydroperoxyde de cumène:**

Effets sur la fertilité : Remarques: Donnée non disponible

Incidences sur le développement du fœtus : Remarques: Donnée non disponible

#### **cumène:**

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Lapin  
Voie d'application: Inhalation (vapeur)  
Toxicité maternelle générale: LOAEL: 500  
Toxicité pour le développement: NOAEL: 2.300  
Méthode: OCDE ligne directrice 414

Espèce: Rat  
Voie d'application: Inhalation (vapeur)  
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 100  
Toxicité pour le développement: NOAEL: > 1.200  
Méthode: OCDE ligne directrice 414

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut irriter les voies respiratoires.

### Composants:

#### **cumène:**

Evaluation: Peut irriter les voies respiratoires.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

### Composants:

#### **Hydroperoxyde de cumène:**

Evaluation: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

### **Toxicité à dose répétée**

### Composants:

#### **Hydroperoxyde de cumène:**

Espèce: Rat  
NOAEL: 0,031 mg/l  
Voie d'application: Inhalation (poussière/buée/fumée)  
Durée d'exposition: 90 d

#### **cumène:**

Espèce: Rat  
: > 536 mg/kg

## CUROX CUHP

Version 2.0	Date de révision: 10.01.2017	Numéro de la FDS: 600000000424	Date d'impression: 23.01.2018
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	----------------------------------

---

Voie d'application: par voie orale (alimentation)

Espèce: Rat  
NOAEL: 125 mg/kg  
Voie d'application: Inhalation (vapeur)  
Méthode: OCDE ligne directrice 413

### **Toxicité par aspiration**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

### **Composants:**

#### **cumène:**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

### **Information supplémentaire**

#### **Produit:**

Remarques: Les solvants risquent de dessécher la peau.

---

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### **12.1 Toxicité**

#### **Composants:**

##### **Hydroperoxyde de cumène:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 3,9 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 18 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 1,6 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

##### **cumène:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 4,8 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 2,14 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 2,01 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorga- : CE50 : > 2.000 mg/l



## CUROX CUHP

Version 2.0	Date de révision: 10.01.2017	Numéro de la FDS: 600000000424	Date d'impression: 23.01.2018
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	----------------------------------

---

nismes  
Durée d'exposition: 3 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,35 mg/l  
Durée d'exposition: 21 jr  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)  
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Composants:

##### **Hydroperoxyde de cumène:**

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.  
Méthode: OCDE ligne directrice 301B

##### **cumène:**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

##### **2-phénylpropane-2-ol:**

Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Composants:

##### **Hydroperoxyde de cumène:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 1,6

##### **cumène:**

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 94,69  
Remarques: Calcul

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 3,55 (23 °C)

##### **2-phénylpropane-2-ol:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Remarques: Donnée non disponible

### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

## CUROX CUHP

Version 2.0	Date de révision: 10.01.2017	Numéro de la FDS: 600000000424	Date d'impression: 23.01.2018
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	----------------------------------

---

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

### 12.6 Autres effets néfastes

**Produit:**

Information écologique supplémentaire : **Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.**  
**Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.**

---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.  
Disposer des déchets dans une installation approuvée pour le traitement des déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes.  
Eliminer comme produit non utilisé.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.  
Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.  
Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

---

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

ADR : UN 3109  
RID : UN 3109  
IMDG : UN 3109  
IATA : UN 3109

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR : PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE F, LIQUIDE (HYDROPEROXYDE DE CUMYLE)  
RID : PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE F, LIQUIDE

## CUROX CUHP

Version 2.0      Date de révision: 10.01.2017      Numéro de la FDS: 600000000424      Date d'impression: 23.01.2018

---

(HYDROPEROXYDE DE CUMYLE)  
**IMDG** : ORGANIC PEROXIDE TYPE F, LIQUID  
(CUMYL HYDROPEROXIDE)  
**IATA** : Organic peroxide type F, liquid  
(Cumyl hydroperoxide)

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

**ADR** : 5.2  
**RID** : 5.2  
**IMDG** : 5.2  
**IATA** : 5.2

### 14.4 Groupe d'emballage

**ADR**  
Groupe d'emballage : Non réglementé  
Code de classification : P1  
Numéro d'identification du danger : 539  
Étiquettes : 5.2 (8)  
Code de restriction en tunnels : (D)

**RID**  
Groupe d'emballage : Non réglementé  
Code de classification : P1  
Numéro d'identification du danger : 539  
Étiquettes : 5.2 (8)

**IMDG**  
Groupe d'emballage : Non réglementé  
Étiquettes : 5.2 (8)  
EmS Code : F-J, S-R

**IATA (Cargo)**  
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 570  
Groupe d'emballage : Non réglementé  
Étiquettes : Organic Peroxides, Keep Away From Heat, Corrosive

**IATA (Passager)**  
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 570  
Groupe d'emballage : Non réglementé  
Étiquettes : Organic Peroxides, Keep Away From Heat, Corrosive

### 14.5 Dangers pour l'environnement

**ADR**  
Dangereux pour l'environnement : oui

**RID**  
Dangereux pour l'environnement : oui

## CUROX CUHP

Version 2.0      Date de révision: 10.01.2017      Numéro de la FDS: 600000000424      Date d'impression: 23.01.2018

---

ment

### IMDG

Polluant marin : oui

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

#### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

---

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (CE) N° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

		Quantité 1	Quantité 2
H2	TOXICITÉ AIGUË	50 t	200 t
P6b	SUBSTANCES ET MÉLANGES AUTORÉACTIFS et PEROXYDES ORGANIQUES	50 t	200 t
E2	DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT	200 t	500 t

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : Non applicable

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9) : 4130, 4422, 4331, 4511

Autres réglementations : Gefahrengruppe nach § 3 BGV B4: Ib (Exigences légales pour l'Allemagne)

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection

## CUROX CUHP

Version 2.0	Date de révision: 10.01.2017	Numéro de la FDS: 600000000424	Date d'impression: 23.01.2018
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	----------------------------------

---

des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

**Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:**

AICS (AU)	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
NZIoC (NZ)	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
ENCS (JP)	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
ISHL (JP)	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
KECI (KR)	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
PICCS (PH)	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
IECSC (CN)	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
TCSI (TW)	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
TSCA (US)	: Dans l'inventaire TSCA

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ces informations ne sont pas disponibles.

---

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte complet pour phrase H

H226	: Liquide et vapeurs inflammables.
H242	: Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H304	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	: Nocif par contact cutané.
H314	: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	: Provoque une irritation cutanée.
H318	: Provoque des lésions oculaires graves.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	: Toxique par inhalation.
H335	: Peut irriter les voies respiratoires.
H373	: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411	: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Chronic	: Toxicité chronique pour le milieu aquatique
Asp. Tox.	: Danger par aspiration
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	: Irritation oculaire

## CUROX CUHP

Version 2.0	Date de révision: 10.01.2017	Numéro de la FDS: 600000000424	Date d'impression: 23.01.2018
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	----------------------------------

Flam. Liq.	:	Liquides inflammables
Org. Perox.	:	Peroxydes organiques
Skin Corr.	:	Corrosion cutanée
Skin Irrit.	:	Irritation cutanée
STOT RE	:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
STOT SE	:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé et désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



**CUROX CUHP**

Version  
2.0

Date de révision:  
10.01.2017

Numéro de la FDS:  
600000000424

Date d'impression:  
23.01.2018

---

FR / FR